

Les cadres de l'ex DGCP victimes d'une mauvaise Réforme

Il ne s'agit pas ici d'opposer les agents d'une ancienne Direction Générale à une autre, car les décisions de cette réforme sont de la responsabilité du Ministre et du Directeur Général, mais de faire un constat objectif de la situation de l'ensemble des agents de la catégorie A du Trésor public.

A la Direction Générale et dans les DRFIP et DDFIP

Les inspecteurs, receveurs - percepteurs et trésoriers principaux affectés dans ces structures ressentent indéniablement un malaise lié à l'absence de clarification sur leur nouveau positionnement hiérarchique et fonctionnel.

Dans les SIP

Les chefs de poste retenus à la tête des SIP n'ont rien gagné, sauf un élargissement de leur champ d'activités. Ceux qui n'ont pas été retenus sont devenus adjoints ou mis à disposition de leur direction locale.

Dans l'ensemble des structures

La pyramide hiérarchique et le nombre des cadres de la nouvelle Direction Générale font peser de lourdes inquiétudes sur le déroulement de carrière de l'ensemble des A et A+ de la Gestion Publique. Le nombre de postes de débouchés est au mieux maintenu à l'identique – selon les propos du Directeur Général – et cette absence de lisibilité ne fait que renforcer ces craintes.

Une absence de logique

Le ministre avait déclaré qu'il n'y aurait pas de perdants dans cette réforme et le Directeur Général attend beaucoup des cadres, considérant qu'ils sont les clés du succès de la fusion. Pourtant les propositions de nouveau Statut marquent un recul. Il est inacceptable que l'Administration ne traite pas ses cadres à la hauteur de la forte implication qu'elle exige d'eux !



**Pétition à
Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques**

Quid du déroulement de carrière ?

Le déroulement de carrière prévu dans les projets de nouveau Statut marque un net recul par rapport au Statut actuel des agents de catégorie A du Trésor Public. Voici quelques éléments comparables :

Grade actuel	Aujourd'hui	Projet DGFIP	Gain
Inspecteur	Carrière de INM 349 à INM 658 en 26 ans 6 mois	Carrière de INM 349 à INM 658 en 26 ans 6 mois	AUCUN
Inspecteur à RP 1	Possibilité d'accès par T/A à RP1 (INM 642) à partir d'Inspecteur 9 ^{ème} échelon (INM 545) GAIN : 97 points INM	T/A Inspecteur Divisionnaire * Classe Normale (IDCN) au niveau Inspecteur 9 ^{ème} échelon (INM 545) pour accéder à IDCN 2 ^{ème} échelon (INM 585). GAIN : 40 points INM	MOINS 57 POINTS INM soit une perte de plus de 3150 € par an.
RP1 à RP2	Accès linéaire de RP1 (INM 642) à RP2 (INM 673) au bout de 3 ans 3mois	Accès linéaire de IDCN 2 ^{ème} échelon (INM 585) à IDCN 4 ^{ème} échelon (INM 673) au bout de 4 ans 6 mois	AUGMENTATION DE LA DUREE MOYENNE D'AVANCEMENT DE 1 AN 3 MOIS
RP2 à TP	T/A TP : après 4 ans de RP2 (INM 673) pour accéder à TP (INM 734)	Accès linéaire à IDCN 6 ^{ème} échelon (INM 734) au bout de 7 ans.	AUGMENTATION DE LA DUREE MOYENNE D'AVANCEMENT : 3 ANS
		Ou T/A à Inspecteur Divisionnaire Hors Classe (IDHC) au grade IDCN 5 ^{ème} échelon (INM 706) pour accéder à IDHC 1 ^{er} échelon (INM 706) au bout de 22 ans 6 mois : AUCUN GAIN INDICIAIRE	PERTE DE 28 POINTS INM PAR RAPPORT A LA SITUATION ACTUELLE
TP à TP1	T/A TP1 après 2 ans 6 mois pour accéder à TP1 (INM 798)	Accès linéaire IDHC 1 ^{er} échelon (INM 706) à IDHC 3 ^{ème} échelon (INM 798) en 7 ans	AUGMENTATION DE LA DUREE MOYENNE D'AVANCEMENT DE 4 ANS 6 MOIS

* possibilités de promotion à partir d'inspecteur 8^{ème} échelon (INM 524) pour accès à IDCN 1^{er} échelon (INM 551) au bout de 14 ans de carrière A ou 7 ans dans le grade

Signez la pétition au Directeur Général pour faire entendre votre voix

Avec le Syndicat FO-DGFIP, je soutiens les revendications suivantes :

- § La réduction des durées d'échelons dans le grade d'inspecteur et création d'un 13^{ème} échelon doté de points d'indice significatifs,
- § Le raccourcissement de la durée d'accès pour les grades supérieurs,
- § L'accès à l'indice sommital 1015 pour les futurs inspecteurs divisionnaires hors classe,
- § Le maintien des possibilités de promotion à titre personnel en fin de carrière,
- § La revalorisation générale des carrières par l'augmentation de 50 points minimum de la grille indiciaire,
- § L'augmentation du nombre de postes de Chef de service Comptable et non comptable

Nom et prénom	Grade	Affectation	Signature

A renvoyer à : FO-DGFIP Section du Calvados – TG – 7 Bd Bertrand – 14034 CAEN Cedex